

N° INSEE :  
47246CNE DE  
ST HILAIRE  
DE LUSIGNANExercice  
2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 24 MARS 2021

Date de convocation :	08/03/2021	Procurations :	1
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Nombre de membres présents :	14	Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le vingt-quatre Mars deux mille vingt et un à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIÉ, Maire.

**PRESENTS** : M. Pierre DELOUVRIÉ - Mme Nadine CEOTTO - M. Philippe MAURIN - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - M. Éric FELETTI - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Patrick SMITH - Mme Magalie DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Éric SPERANDIO - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIÉ - M. Gaëtan VAESTESAGER.

**ABSENTS EXCUSES** : M. François RIGAUD

**PROCURATIONS** : M. François RIGAUD a donné procuration à Mme. Nadine CEOTTO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme. Nadine CEOTTO

## OBJET :

## ACQUISITION FONCIERE STEP LUSIGNAN GRAND

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation d'assainissement collectif du village de Lusignan Grand. Il rappelle aussi que les travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques sont en attente de la concrétisation du schéma d'assainissement pour démarrer.

Dans cette optique l'Agglomération d'Agen compétente a réalisé une étude de faisabilité. Cette étude prévoit une implantation de la station au nord du village à proximité immédiate du chemin rural du pont de Lapeyre.

Les parcelles I104, I105, I106 et I107, d'une contenance de 16625 m<sup>2</sup>, ont été identifiées pour recevoir cet équipement et permettre l'éventuel rejet des eaux traitées vers le ruisseau Saint Martin après lagunage.

Ces parcelles appartiennent à l'indivision Pelissou avec une usufruitière. L'ensemble des parties approchées sont d'accord pour une cession à la commune au prix global de 15000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Solliciter auprès des propriétaires et usufruitière la signature d'une promesse de vente aux conditions énoncées ci avant
- Acquérir ces 4 parcelles au prix global forfaitaire de 15000 € sous réserve, après études in situ, d'accord technique de l'Agglomération d'Agen
- Prévoir l'inscription budgétaire en 2021
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait à St Hilaire de Lusignan,

Le 25 Mars 2021

Le Maire,

Pierre DELOUVRIÉ

